

COMMUNE FONTENAY-TRESIGNY

Plan Local d'Urbanisme



Révision allégée n°2

Le Manoir de Chaubuisson

BILAN de CONCERTATION

Vu pour être annexé à la
délibération du :

Cachet de la Mairie
et Signature du Maire :

arrêtant le projet
de révision allégée du
Plan Local d'Urbanisme



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr



**Fontenay
Trésigny**

VILLE D'HISTOIRE, VILLE D'AVENIR

BILAN DE LA CONCERTATION

Par délibération du 15/11/2024, le conseil municipal a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire communal de FONTENAY-TRESIGNY, et définit les modalités de concertation, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Celle-ci a pris la forme suivante :

- Mise à disposition d'un dossier explicatif en mairie de FONTENAY-TRESIGNY, aux jours et heures d'ouverture, depuis la prescription de la procédure jusqu'à l'arrêt de projet.

Le public a pu prendre connaissance des documents suivants :

- La notice explicative de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (objet, présentation, procédure) ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Le règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme, après révision allégée ;
- Les plans de zonage du Plan Local d'Urbanisme, avant et après révision allégée ;
- Tenue d'un registre pour recueillir les observations du public en mairie de FONTENAY-TRESIGNY ;
- Consultation du dossier sur le site internet de la commune.

Une annonce légale est parue le 20/12/2024, dans la presse (Le Pays Briard) pour informer la population de la prescription de la procédure et de l'ouverture de la concertation.

Les documents ont été mis à jour au fur et à mesure de l'avancée du projet, notamment grâce à la prise en compte de l'évaluation environnementale conduite en parallèle. Un rappel a été effectué sur les réseaux sociaux pour informer la population.

La concertation s'est déroulée de manière continue, pendant toute la durée de la procédure, depuis sa prescription jusqu'à l'arrêt de projet. Les habitants ont pu aisément consulter les différents documents, mis en évidence à la mairie et disponibles sur le site internet de la commune.

Toutefois, aucune requête n'a été formulée sur le registre, ni transmise en mairie.

Communication sur le site Internet de la commune





VIE CITOYENNE

RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU
MISE À JOUR DU DOSSIER DE CONCERTATION

Par délibération en date du 15 novembre 2024, le conseil municipal a décidé d'engager la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fontenay-Trésigny pour permettre la réhabilitation du site du Manoir de Chaubuisson, en centre de séminaire, en cohérence avec le Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD) en vigueur depuis 2018.

Dans ce cadre, une concertation publique a été lancée le 20 décembre 2024 avec la mise à disposition d'un dossier explicatif du projet ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public. Cette concertation est toujours ouverte car la procédure est en cours.

En réponse à une demande de DIREAT (le-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) formulée en avril 2025, la commune a entrepris une évaluation environnementale du site. Cette évaluation, après réalisation en juin dernier de sondages du sol par un bureau d'étude spécialisé, a révélé la présence d'un secteur identifié comme humide qui ne saurait être défini comme constructible. Sur ce dernier, une partie d'une construction y est initialement envisagée.

En conséquence, l'emplacement envisagé pour une nouvelle construction en R+2, destinée à accueillir des chambres d'hôtel, a été réajusté. Le plan figurant en page 11 de la notice explicative du dossier de concertation a ainsi fait l'objet d'une légère modification.

Le dossier mis à jour, comprenant le plan actualisé, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site de la commune : <https://www.fontenay-tresigny.fr/mon-quartier/urbanisme/>

Il est rappelé que le public peut toujours émettre ses observations et propositions via le registre de concertation. Il est également possible d'adresser ses observations au Maire de Fontenay-Trésigny par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - Service Urbanisme
26 avenue du Général de Gaulle
77610 FONTENAY-TRESIGNY

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@fontenay-tresigny.fr

Fontenay-Trésigny, le 4 août 2025

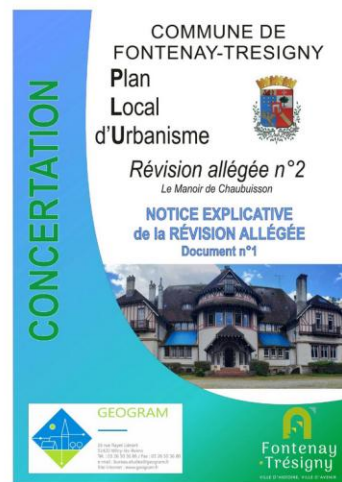
- Notice de concertation
- Projet d'aménagement et de développement durables
- Pièces administratives

Un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public est mis à disposition du public en mairie de Fontenay-Trésigny. Ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra également adresser ses observations au Maire de Fontenay-Trésigny par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - Service urbanisme
26 avenue du Général de Gaulle
77610 FONTENAY-TRESIGNY

ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@fontenay-tresigny.fr



GÉRER LE CONSENTEMENT



Mairie de Fontenay-Trésigny
Mairie,
26 Av. du Général de Gaulle
77610 - Fontenay-Trésigny
01 64 25 90 67
mairie@fontenay-tresigny.fr

Horaires d'ouverture

Du Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi :
de 8h30 - 12h





Déposer vos demandes d'urbanisme en ligne

La commune a mis en place une plateforme dédiée aux autorisations d'urbanisme. Ce guichet unique vous permet de déposer vos dossiers et de suivre leur avancement de manière dématérialisée.

[Guichet unique des autorisations d'urbanisme](#)

Vous pouvez déposer les types de demandes suivants :

- Permis de construire
- Déclaration préalable de travaux
- Certificat d'urbanisme
- Permis de démolir
- Déclaration d'intention d'aliéner

Consulter les plans du cadastre

Pour préparer vos dossiers d'urbanisme vous aurez peut-être besoin de consulter le cadastre ou le plan de la commune : nous vous invitons à utiliser l'outil public et gratuit fourni par le gouvernement [Géoportail](#). Il permet une recherche par adresse. Pour une recherche par parcelle le site [cadastre.gouv.fr](#) vous sera également utile.

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en Conseil Municipal en 2018. Il a fait l'objet d'une révision allégée approuvée 2020 puis d'une modification simplifiée en date du 23 septembre 2022 ([délibération n°20220923_07](#)).

Les pièces du PLU applicable sont consultables ci-dessous :

- [Rapport de présentation](#), complété par la [notice de présentation de la révision allégée](#) et la [notice de présentation de la modification simplifiée](#)
- [Projet d'Aménagement et de Développement Durable \(PADD\)](#), qui définit les grandes orientations du document d'urbanisme
- [Règlement](#)
- [Orientations d'Aménagement et de Programmation](#) applicables sur certains zones spécifiques (extensions des zones d'activités plateau Bertaux et Frégy Est, manoirs et châteaux)
- [Plan de zonage](#) modifié par la révision allégée n°1

Annexes

Le Plan Local d'Urbanisme est complété par des annexes :

- [Liste des annexes](#)
- [Plan des servitudes](#) (pour les Périmètres MH, se référer aux PDA ci-dessous)
- [Plan des réseaux d'eau potable et d'assainissement](#)
- [Plan des informations](#) (Droit de Préemption Urbain et secteur d'exploitation de carrière)
- [Etude zones humides](#) sur les extensions des zones d'activité (Thema Env. 2018)
- [Document d'information](#) concernant les risques de retrait-gonflement d'argile
- [Arrêté préfectoral](#) instaurant les servitudes d'utilité publique aux abords des canalisations de gaz naturel
- [Zonage d'assainissement](#) des eaux usées et pluviales approuvé en janvier 2019 (voir aussi la page [Assainissement](#))

Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques

Le Conseil Municipal a approuvé le projet travaillé en collaboration avec l'ABF en février 2020. Consulter la [délibération n°20200228_11](#) d'approbation des Périmètres Délimités des Abords.

Le préfet de Région a rendu ces périmètres applicables par [arrêté préfectoral](#) du 15 juillet 2020.

Vous pouvez consulter ci-dessous les documents constituant ces Périmètres :

- [Rapport de présentation](#) des PDA de Fontenay-Tresigny
- [Carte de délimitation](#) des Périmètres Délimités des Abords

Projet d'extension des zones d'activités

La commune a lancé un projet d'extension des zones d'activité en 2016, poursuivi par la communauté de communes du Val Bréard qui a repris depuis la compétence pour le développement économique et les projets de zones d'activité. Les études préalables ont été menées en 2017 et ont donné à plusieurs réunions de concertation.



Fontenay-Tresigny

Ma commune

Mon quotidien

Mes services

Mes démarches

Instagram Facebook Twitter



Projet d'aménagement zone OUEST : plateau Bertaux (côté Intermarché)



Projet d'aménagement zone EST: Frégy (côté Liebherr)

Avis de concertation – Révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme

RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU MISE À JOUR DU DOSSIER DE CONCERTATION

Par délibération en date du 15 novembre 2024, le conseil municipal a décidé d'engager la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fontenay-Trésigny pour permettre la réhabilitation du site du Manoir de Chaubuisson, en centre de séminaire, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en vigueur depuis 2018.

Dans ce cadre, une concertation publique a été lancée le 20 décembre 2024 avec la mise à disposition d'un dossier explicatif du projet ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public. Cette concertation est toujours ouverte car la procédure est en cours.

En réponse à une demande de DRIEAT Ile-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) formulée en avril 2025, la commune a entrepris une évaluation environnementale du site. Cette évaluation, après réalisation en juin dernier de sondages du sol par un bureau d'étude spécialisé, a révélé la présence d'un secteur identifié comme humide qui ne saurait être défini comme constructible. Sur ce dernier, une partie d'une construction y est initialement envisagée.

En conséquence, l'emplacement envisagé pour une nouvelle construction en R+2, destinée à accueillir des chambres d'hôtel, a été réajusté. Le plan figurant en page 11 de la notice explicative du dossier de concertation a ainsi fait l'objet d'une légère modification.

Le dossier mis à jour, comprenant le plan actualisé, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site de la commune : <https://www.fontenay-tresigny.fr/mon-quotidien/urbanisme/>

Il est rappelé que le public peut toujours émettre ses observations et propositions via le registre de concertation. Il est également possible d'adresser ses observations au Maire de Fontenay-Trésigny par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville – Service Urbanisme
26 avenue du Général de Gaulle
77610 FONTENAY-TRÉSIGNY

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@fontenay-tresigny.fr

Fontenay-Trésigny, le 4 août 2025

- [Notice de concertation](#)
- [Projet d'aménagement et de développement durables](#)
- [Pièces administratives](#)

Un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public est mis à disposition du public en mairie de Fontenay-Trésigny. Ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra également adresser ses observations au Maire de Fontenay-Trésigny par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville – Service urbanisme
26 avenue du Général de Gaulle
77610 FONTENAY-TRESIGNY

ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@fontenay-tresigny.fr.

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Fontenay-Trésigny



AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE FONTENAY-TRESIGNY

MISE À DISPOSITION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Dans le cadre de la procédure de DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU pour permettre la réalisation d'un parc photovoltaïque sur le secteur dit « Bois de la Garenne » situé à l'ouest du territoire de la commune de Fontenay-Trésigny, sur une emprise de 22 hectares,

Le conseil municipal a approuvé par délibération n°DEL20250626_05 du 26 juin 2025, le bilan de la concertation préalable menée du 25 novembre 2024 au 27 décembre 2024 inclus.

Ce bilan de la concertation préalable est mis à disposition du public :

- ✓ **À l'accueil de la mairie** sise 26 avenue du Général de Gaulle – 77610 FONTENAY-TRESIGNY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - Lundi au vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 17h30
 - Samedi : 9h à 12h

À compter du 1^{er} juillet 2025, les horaires d'ouverture de la mairie sont modifiés comme suit :

- Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- Samedi : 8h30 à 12h

- ✓ **Sur le site internet de la commune** : <http://www.fontenay-tresigny.fr>

Fontenay-Trésigny, le 26 juin 2025

Contacter le service

Téléphone : 01 64 25 90 67 (standard de la mairie)
Mail : urbanisme@fontenay-tresigny.fr

Accueil du public (physique et téléphonique) :

- Le lundi et le mercredi de 13h30 à 17h30
- Le 2ème samedi du mois de 9h à 12h00



Mairie de Fontenay Trésigny

Mairie,
26 Av. du Général de Gaulle
77610 – Fontenay-Trésigny

☎ 01 64 25 90 67
✉ mairie@fontenay-tresigny.fr

Horaires d'ouverture

Du Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi :
de 8h30 – 12h



Communication sur les réseauxAvis de concertation

Ville de Fontenay-Trésigny

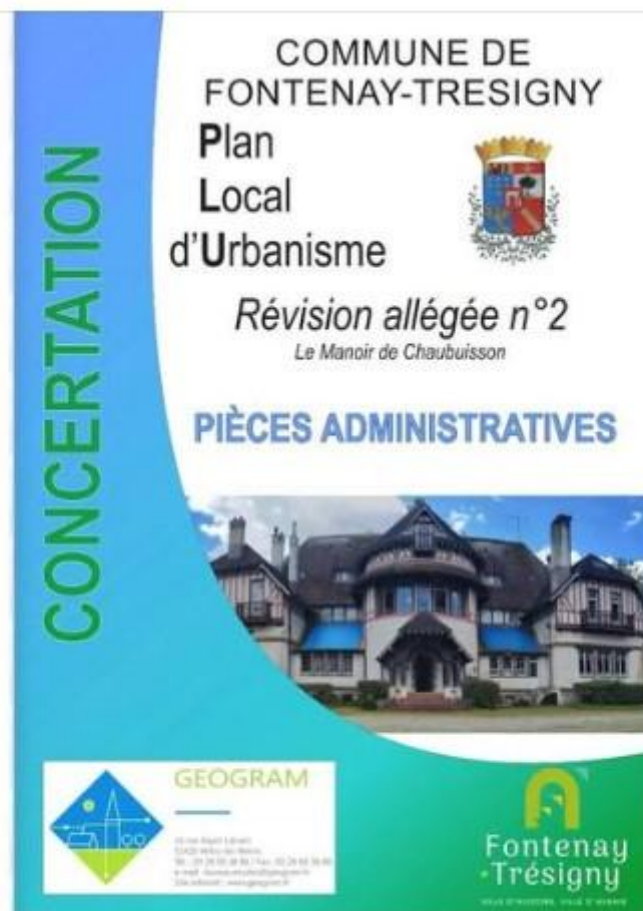
22 janvier · 🌐

...

📌 AVIS DE CONCERTATION - Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'aménagement et de programmation du secteur du domaine du manoir de CHAUBUISSON

Un registre papier est à disposition du public à l'accueil de la mairie afin d'y répertorier vos observations ou en version numérique : <https://www.fontenay-tresigny.fr/mon-quotidien/urbanisme/>



👍 4

3 partages

Publication de Ville de Fontenay-Trésigny



Ville de Fontenay-Trésigny

5 août · 🌐

AVIS DE CONCERTATION - Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

MISE À JOUR DU DOSSIER DE CONCERTATION

Le dossier mis à jour, comprenant le plan actualisé, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site de la commune : <https://urls.fr/uJnEo->

CONCERTATION

**COMMUNE DE
FONTENAY-TRESIGNY**

**Plan
Local
d'Urbanisme**



Révision allégée n°2
Le Manoir de Chaubuisson

**NOTICE EXPLICATIVE
de la RÉVISION ALLÉGÉE**
Document n°1



RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU

MISE À JOUR DU DOSSIER DE CONCERTATION

délibération en date du 15 novembre 2024, le conseil municipal a décidé d'engager la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fontenay-Trésigny pour permettre la réhabilitation du site du Manoir de Chaubuisson, en centre de séminaire, en cohérence avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en vigueur depuis 2016. Dans ce cadre, une concertation publique a été lancée le 20 décembre 2024 avec la mise à disposition d'un dossier explicatif du projet ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public. Cette concertation est toujours ouverte et la procédure est en cours.

En réponse à une demande de DRIEAT Ile-de-France (Direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) formulée en 2025, la commune a entrepris une évaluation environnementale du site. Cette évaluation a été réalisée en juin dernier de sondages du sol par un bureau d'étude spécialisé, a révélé la présence d'un secteur identifié comme humide qui ne saurait être défini comme constructible. Sur ce dernier, une partie d'une construction y est initialement envisagée. En conséquence, l'emplacement envisagé pour une nouvelle construction en R+2, destinée à accueillir des chambres d'hôtel, a été réajusté. Le plan figurant en page 11 de la notice explicative du dossier de concertation a ainsi fait l'objet d'une légère modification.

👍 8

7 partages

👍 J'aime

💬 Commenter